



Avis public

Bécancour

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1837 MODIFICATION DE LA SIGNALISATION DANS LE SECTEUR SAINTE-GERTRUDE

AVIS PUBLIC est donné, par le soussigné, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté, à sa séance du 12 janvier 2026, le règlement numéro 1837 intitulé : « **Règlement modifiant le règlement numéro 1611 concernant la signalisation pour y réduire la limite de vitesse sur un tronçon de la route des Ormes (Secteur Sainte-Gertrude)** ».

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Ce règlement est déposé dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance au cours des heures régulières de bureau.

Ville de Bécancour, le 13 janvier 2026.

M^e Sébastien Rheault
Assistant-greffier de la Ville